



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



IV - Commercialisation - Relation client

IV.1 - Dispositions générales

Applicable au 3 janvier 2018

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position - Recommandation DOC-2018-01

L'évaluation des connaissances et des compétences

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

Articles 312-3 et suivants, 314-9 et suivant, 316-2, 318-7 et suivants,
↘ 321-1 et 321-37 et suivants du règlement général de l'AMF

↘ Article L. 533-12-6 du code monétaire et financier [↗](#)



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

